

PROVINCE DE QUÉBEC, } *Cour de Circuit pour le district de*
District de Kamouraska. } *Kamouraska.*
 No. 10044. } (En vacance)

Le vingt-sept juin mil huit cent quatre-vingt-dix.
 POLYCARPE NADEAU, marchand de la ville de Fraserville.
 Demandeur;

vs.

ALFRED DIONNE, ci-devant de la paroisse de Notre-Dame
 du Lac, et actuellement dans les Etats-Unis d'Amérique.
 Défendeur;

et

RAYMOND DIONNE, cultivateur, de la dite paroisse de Notre-
 Dame du Lac, dans le district de Kamouraska.
 Tiers-Saisie.

Il est ordonné au défendeur de comparaitre dans les deux
 mois.

Fraserville, 27 juin 1890.

P. LANGLAIS,
 Greffier de la dite Cour.

17 juillet 1890.—2 f.

Ferme St-Gabriel

J. ISRAEL TARTE & FRERE

—)ooo(—

Cette exploitation agricole a obtenu, à la dernière exposi-
 tion provinciale :

I. Un diplôme pour le meilleur troupeau de vaches cana-
 diennes.

II. Le premier prix pour la meilleure vache laitière cana-
 dienne de quatre ans et plus.

III. Le premier prix pour la meilleure taure canadienne de
 trois ans.

IV. Le premier prix pour la meilleure génisse canadienne

V. Le premier prix pour la meilleure génisse au-dessus de
 six mois.

VI. Le premier prix pour le meilleur taureau canadien de
 trois ans.

VII. Le premier prix pour le meilleur taureau canadien de
 tout âge.

VIII. Le second prix dans la classe des taureaux Jersey par
 sang, au-dessus de quatre ans.

IX. Le second prix dans la classe des taureaux canadiens
 d'un an.

SPECIALITÉ.—Elevage du bétail Canadien en vue de la pro-
 duction du beurre.

A vendre, en ce moment, un TAUREAU JERSEY, GENISSES et
 TAUREAU de l'an dernier, quelques VEUX du printemps,
 mâles et femelles.

TURGEON & CARROLL

AVOCATS.

No. 28, Rue St-Pierre, Basse-Ville, QUEBEC

A. TURGEON

H. G. CARROLL

BUREAU A KAMOURASKA : du 13 au 16 et du 28 au 30 de
 chaque mois.

CHEVAUX PERCHERONS, NORMANDS & BRETONS,
 BÉTAIL ARSHIRE,
 COCHONS BERKSHIRES et CHESTER BLANC,
 VOLAILLES PLYMOUTH ROCK

S'adresser à

LOUIS BEAUBIEN,
 39 rue St Jacques, MONTREAL

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1890—Arrangement pour la saison d'été—1890

Le et après lundi, le 9 juin 1890 les trains de ce che-
 min partiront de la Station de Ste-Anne (le dimanche excepté)
 comme suit :

Pour Lévis (accommodation).....	24.10
Pour Québec et Montréal (Express).....	8.34
Pour la Rivière-du-Loup, Campbelltown et Dalhousie (Express local).....	10.22
Pour St-Jean et Halifax (Express).....	16.29
Pour Lévis (Express local).....	17.19
Pour la Rivière-du-Loup (Accommodation).....	22.09

Tous les trains marchent sur l'heure du temps convention-
 nel de l'Est.

D. POTTINGER, Surintendant en chef

Bureau du chemin de fer.

Moncton. N. Bk., Juin 1890.

HARAS NATIONAL

BUREAU : 30, Rue St-Jacques, MONTREAL

FERME : OUTREMONT, près Montréal.

CHEVAUX FRANÇAIS

Quatrième et magnifique importation

36 Etalons : Normands, Percherons,
 Bretons

PEU DE COMPTANT EXIGÉ

Avis aux Sociétés d'agriculture, aux Cercles agricoles et
 aux cultivateurs.

Tout en continuant la vente des étalons, la Compagnie du
 Haras National est prête à en placer quelques-uns dans les
 comtés, sous la garde de ses serviteurs, les louant pour la sai-
 son.

Montréal, 1er avril 1890.

LOUIS BEAUBIEN, Président de la Compagnie
 R. AUZIAS TURENNE, Directeur.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

A LA

GAZETTE DES CAMPAGNES

Le prix d'abonnement est de une piastre par an. L'abonne-
 ment peut dater du 1er de chaque mois, et on ne s'abonne pas
 moins, que pour un an. L'avis de discontinuation doit être don-
 né, par écrit, au Bureau du soussigné, un mois avant l'expira-
 tion de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront
 avoir été payés.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé à

HECTOR A. PROULX, Gérant.